

Organisation du Temps Péri-scolaire



Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous les informations vous permettant d'inscrire vos enfants aux différents services concernés par l'organisation du temps péri-scolaire.

Centre de Loisirs (les mercredis et les vacances scolaires)

Inscriptions auprès des Francas : Margot (directrice du centre) :
06 51 76 71 60 –
Modalités communiquées par les Francas
Paie-ment auprès des Francas

Garderie du matin et garderie du soir



Inscriptions sur « gestion-cantine », lien sur le site de la mairie
(https://www.gestion-cantine.com/FR/titulaire_login.php)
Paie-ment auprès des Francas

Restauration scolaire

Inscriptions sur « gestion-cantine », lien sur le site de la mairie
(https://www.gestion-cantine.com/FR/titulaire_login.php)
Paie-ment en ligne via le portail « gestion cantine » ou auprès de la mairie.

Après avoir travaillé pendant un an avec notre prestataire de cantine, le conseil municipal a décidé de reconduire pour cette année scolaire le contrat avec ce dernier.

Nous rappelons que le prestataire avec qui nous travaillons n'est pas une structure industrielle comme le sont la plupart des prestataires de restauration scolaire, mais une petite entreprise locale et bio.

Le prix du repas fourni à la mairie est de 3,80 euros, mais le prix de la prestation repas revient à la commune, lorsque l'on ajoute les frais de personnel et d'énergie, à environ 8,50 euros par enfant.

C'est pourquoi après une année de test, le conseil municipal a décidé d'augmenter le prix du repas afin d'équilibrer son budget. Cependant, les familles aux revenus les plus modestes ne seront pas impactées.

Les tarifs seront modulés selon le quotient familial comme suit :

- Tranche 1 : prix à payer par enfant et par repas pour les familles : 3,40€
- Tranche 2 : prix à payer par enfant et par repas pour les familles : 3,60€
- Tranche 3 : prix à payer par enfant et par repas pour les familles : 3,90€
- Tranche 4 : prix à payer par enfant et par repas pour les familles : 4,20€

Pour rappel, le recours à des produits frais et locaux et la préparation « familiale » des repas imposent des délais importants d'organisation. Le conseil municipal a décidé de privilégier la qualité en espérant que les familles pourraient comprendre ces contraintes et s'organiser pour permettre aux enfants de profiter de cette amélioration du service.

A partir de septembre, les réservations devront être faites au plus tard le vendredi à 14 h pour le lundi de la semaine d'après.

Voir exemple ci-dessous.

Septembre 2020

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11 Date limite des réservations cantine pour la semaine du 21 au 25 septembre	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
Semaine du 21 au 25 septembre : Je réserve les repas de mes enfants au plus tard le 11 septembre à 14h.						
28	29	30				

Les repas commandés hors délai seront facturés au tarif des « repas de secours » soit 6 euros.

Pour réserver les repas de cantine dès la rentrée :

- Ouverture des réservations à partir du 10 août 2020
- **Vendredi 21 août** : dernier jour pour la réservation des repas de votre enfant pour la semaine de la rentrée (du 01 au 04 septembre)
- **Vendredi 28 août** : dernier jour pour la réservation des repas pour la semaine du 07 au 11 septembre.
- **Vendredi 4 septembre** : dernier jour pour la réservation des repas pour la semaine du 14 au 18 septembre.
- **Vendredi 11 septembre** : dernier jour pour la réservation des repas pour la semaine du 21 au 25 septembre.

En cas de maladie de votre enfant, il vous est demandé de **prévenir la mairie par mail mairie@saintbauzilledemontmel.fr le plus rapidement possible**. Seuls les repas qui auront pu être annulés auprès du prestataire et donc non payés par la commune ne seront pas facturés aux familles. Cela ne sera possible que **sur présentation d'un certificat médical**.